



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
7 juillet 2026
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Dix-septième session

Oulan-Bator, Mongolie, 17-28 août 2026

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Cadres directifs et questions thématiques

Promotion des politiques générales relatives à la sécheresse

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent rapport rend compte des progrès accomplis depuis la seizième session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en ce qui concerne le renforcement de la résilience face à la sécheresse à l'échelle mondiale, conformément à l'objectif stratégique n° 3 du Cadre stratégique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2018-2030), dans un contexte marqué par l'aggravation des effets de la sécheresse partout sur la planète.

L'amélioration de la planification nationale en matière de sécheresse, l'intensification du partage des connaissances et du renforcement des capacités grâce aux communautés d'apprentissage et de pratique et le renforcement des partenariats, dont la collaboration avec l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse et des initiatives connexes, y sont mis en lumière. Les progrès accomplis au titre du Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse ainsi que les avancées réalisées sur le terrain des mécanismes de financement novateurs – en particulier le Fonds d'investissement pour la résilience face à la sécheresse – y sont également soulignés. On trouvera également un compte rendu des débats tenus dans le cadre du processus Tafa'ul mené sous l'impulsion de l'Arabie saoudite, en tant que Présidente de la seizième session de la COP, dans le cadre des préparatifs de la dix-septième session.

Dans l'ensemble, il ressort du rapport qu'il est important d'abandonner les approches réactives face aux crises au profit d'une gestion anticipative et systémique des risques de sécheresse, en tirant parti des connaissances, des partenariats et des financements pour renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables.

Le présent document est structuré comme suit : i) introduction et contexte ; ii) planification et politiques nationales ; iii) partage des connaissances et renforcement des capacités ; iv) partenariats et coopération ; v) financement et participation du secteur privé ; vi) processus Tafa'ul ; et vii) conclusions.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Résumé.....	3
II. Introduction et contexte.....	3
III. Politiques de lutte contre la sécheresse et planification au niveau national	5
IV. Sensibilisation et renforcement des capacités : les communautés d'apprentissage et de pratique	6
V. Partenariats et coopération	7
VI. Financement de la lutte contre la sécheresse, investissements dans ce domaine et participation du secteur privé	8
VII. Dialogue informel sur les politiques : le processus Tafa'ul	10
VIII. Conclusions et recommandations	11

I. Résumé

1. Le présent rapport consiste en un compte rendu des progrès accomplis depuis la seizième session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (Convention) en ce qui concerne le renforcement de la résilience face à la sécheresse à l'échelle mondiale, conformément à l'objectif stratégique n° 3 du Cadre stratégique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2018-2030), dans un contexte marqué par des épisodes de sécheresse qui se font plus graves, plus fréquents et plus longs sous l'effet des changements climatiques, de la dégradation des terres et d'une utilisation non durable de l'eau.
2. On trouvera ci-après un compte rendu des progrès accomplis sur le plan de la planification en matière de sécheresse au niveau national, près de 75 plans nationaux de lutte contre la sécheresse ayant été établis suivant le modèle de plan de la Convention et le cadre général de son Initiative sur la sécheresse. Parmi ces plans, 37 ont été avalisés par les pays concernés et publiés. Ces démarches s'appuient sur des dispositifs institutionnels renforcés, une meilleure coordination entre les ministères et les organismes et la prise en compte des enjeux liés à la sécheresse dans les plans nationaux relatifs au développement, à l'adaptation aux changements climatiques et à la gestion des terres.
3. Le renforcement des capacités et le partage des connaissances se sont développés grâce aux communautés d'apprentissage et de pratique et à d'autres plateformes mondiales de connaissances qui facilitent la prise de décisions fondées sur des données factuelles, la formation technique et l'échange de bonnes pratiques entre les régions. Des partenariats stratégiques, comme l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse et le Programme de gestion intégrée de la sécheresse, ont fait progresser les approches coordonnées en matière de préparation aux sécheresses, de gestion intégrée des risques et de cohérence des politiques.
4. Des progrès ont été constatés en ce qui concerne l'établissement du Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse. Le partenariat n'est certes pas encore opérationnel, mais les importants travaux préparatoires visant à en faire une plateforme au service d'une meilleure coordination, d'un soutien renforcé aux pays et de la mobilisation de financements en faveur de la résilience face à la sécheresse sont déjà bien avancés. En parallèle, les démarches avancent également en ce qui concerne le projet de Fonds d'investissement pour la résilience face à la sécheresse, qui doit permettre de mobiliser des capitaux mixtes publics et privés pour investir dans l'agriculture durable, les infrastructures hydriques, les solutions fondées sur la nature et les initiatives propres à renforcer la résilience. La participation du secteur privé a été renforcée grâce à l'initiative Business4Land en faveur de la gestion durable des terres, de chaînes de valeur résilientes et de la création de conditions propices sur le plan des politiques.
5. On trouvera également ci-après des informations détaillées sur les débats tenus dans le cadre du processus Tafa'ul engagé par la présidence de la seizième session de la COP, assurée par l'Arabie saoudite, et envisagé comme une plateforme à participation volontaire consacrée au renforcement de la confiance, à la collaboration et aux préparatifs de la dix-septième session de la COP. Le processus Tafa'ul vient en complément de dialogues techniques et stratégiques de haut niveau, tels que le dialogue ouvert sur la résilience face à la sécheresse qui s'est tenu à la vingt-troisième session du Comité chargé d'examiner la mise en œuvre de la Convention (CRIC), les réunions d'information ministérielles organisées à la septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et la réunion ministérielle tenue en juin 2026, qui ont contribué à la définition d'une approche globale à l'échelle mondiale concernant la résilience face à la sécheresse.

II. Introduction et contexte

6. Le présent rapport est soumis alors que les conditions liées au phénomène El Niño commencent à se manifester et devraient s'intensifier jusqu'à la fin de 2026 et en 2027, avec éventuellement un épisode fort ou très fort. Dans un contexte marqué par la hausse des températures, la dégradation généralisée des terres et un stress hydrique croissant, ces

conditions pourraient accentuer considérablement le risque de sécheresse en accélérant le passage d'une situation de sécheresse météorologique à une situation de sécheresse agricole et hydrologique, ce qui aurait des répercussions en cascade sur la sécurité alimentaire, la disponibilité en eau, les écosystèmes et les économies. L'évolution de la situation montre qu'il faut de toute urgence renforcer les mesures d'anticipation, la gestion intégrée des risques de sécheresse et les investissements en faveur de la résilience face à la sécheresse.

7. La sécheresse apparaît aujourd'hui comme l'un des risques systémiques les plus graves pour le développement durable, le bien-être humain et l'environnement. Il compte en outre parmi les risques naturels les plus généralisés et les plus complexes, sape la résilience des écosystèmes, accélère la dégradation des terres, réduit la disponibilité en eau, perturbe la production agricole et l'activité économique et aggrave la pauvreté, les déplacements de population et l'instabilité, ce qui provoque souvent des répercussions en cascade dans tous les secteurs qui ne s'arrêtent pas aux frontières nationales.

8. Les épisodes de sécheresse extrêmes observés en Afrique, en Asie, dans les Amériques et en Europe continuent de gagner en gravité, en fréquence et en durée sous l'effet des changements climatiques, de la dégradation des terres et de l'utilisation non durable de l'eau. D'après des évaluations récentes, la surface émergée du globe touchée par la sécheresse a approximativement doublé depuis 1900, environ 40 % des terres de la planète étant désormais sujettes à des épisodes de sécheresse plus fréquents et plus aigus. Les changements climatiques amplifient la demande d'évaporation atmosphérique et modifient les régimes pluviométriques, tandis que la dégradation des terres et la gestion non durable de l'eau entament la capacité des écosystèmes et des sociétés de surmonter les périodes de sécheresse prolongées.

9. Des évaluations récentes confirment également les effets croissants de la sécheresse sur l'économie et le développement dans toutes les régions. L'Organisation de coopération et de développement économiques estime que le coût économique d'un épisode de sécheresse moyen augmente chaque année de 3 à 7,5 % depuis 2000 et pourrait encore augmenter d'au moins 35 % d'ici à 2035 si les tendances actuelles se maintiennent. En Europe, il est ressorti d'une étude récente portant sur plus de 1 100 régions que les fortes chaleurs et sécheresses engendraient une baisse de la croissance agricole annuelle pouvant aller de 1,9 à 7,6 points de pourcentage dans les zones les plus touchées. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les sécheresses persistantes ont perturbé la production agricole, la production d'hydroélectricité, l'approvisionnement en eau et la navigation, tandis qu'en Afrique, les sécheresses prolongées continuent de faire peser une pression croissante sur les systèmes alimentaires, les ressources en eau et les moyens de subsistance. Ces tendances montrent qu'il est important de renforcer la gestion intégrée des risques de sécheresse, la gestion durable des terres et de l'eau et les investissements en faveur de la résilience dans le cadre des démarches plus globales visant à parvenir au développement durable.

10. L'objectif n° 3 du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) vise à atténuer les effets de la sécheresse, à s'y adapter et à les gérer afin d'améliorer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables. Pour atteindre cet objectif, il faut abandonner les approches réactives face aux crises au profit d'une gestion anticipative fondée sur la prévention, la préparation, une meilleure gouvernance et une gestion durable des terres et de l'eau.

11. Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés depuis la seizième session de la COP dans cinq domaines : l'élaboration de politiques en matière de sécheresse ; la sensibilisation et le renforcement des capacités ; les partenariats et la coopération ; le financement de la lutte contre la sécheresse et la participation du secteur privé ; et les dialogues informels sur les politiques.

III. Politiques de lutte contre la sécheresse et planification au niveau national

12. L'approche suivie dans le cadre de la Convention en ce qui concerne les politiques de lutte contre la sécheresse continue de s'articuler autour des trois piliers de la gestion intégrée de la sécheresse, à savoir : i) les systèmes de surveillance et d'alerte précoce ; ii) l'évaluation de la vulnérabilité et des impacts ; et iii) les mesures d'atténuation, de préparation et de riposte ;

13. Sur cette base, le secrétariat et le Mécanisme mondial de la Convention ont continué d'aider les Parties à améliorer leurs plans nationaux de lutte contre la sécheresse et à promouvoir une gestion intégrée et anticipative des risques de sécheresse.

14. Plus de 70 pays ont achevé leurs plans nationaux en suivant le modèle fourni par le secrétariat de la Convention et s'attachent à les mettre en œuvre et à les perfectionner. Parmi les plans susmentionnés, 37 sont disponibles sur le site Web de la Convention, et d'autres devraient être publiés en temps voulu.

15. La boîte à outils sur la sécheresse de la Convention étant davantage utilisée, les démarches tendent de plus en plus vers la mise en œuvre des politiques de lutte contre la sécheresse grâce au renforcement des dispositifs institutionnels, à une meilleure coordination entre les ministères et les organismes et à l'intégration des enjeux liés à la sécheresse dans les plans nationaux relatifs au développement, à l'adaptation aux changements climatiques et à la gestion des terres.

16. Dans le cadre de la planification en matière de sécheresse au niveau national, les pays peuvent en outre compter sur le soutien d'initiatives mondiales, telles que l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse, qui promeut l'abandon des interventions d'urgence au profit d'une résilience à long terme face à la sécheresse.

17. Le secrétariat concourt à l'élaboration de toute une série de supports de connaissances visant à faciliter l'alignement des plans nationaux de lutte contre la sécheresse sur les dispositifs stratégiques mondiaux et nationaux. Ces outils aident les pays à intégrer la planification en matière de sécheresse dans les dispositifs stratégique et institutionnel existants, à repérer les lacunes les plus importantes en ce qui concerne la gouvernance, l'inclusivité et la coordination intersectorielle, et à fournir des orientations concrètes visant à améliorer la cohérence des politiques, à renforcer la résilience et à promouvoir des approches globales de la gestion de la sécheresse.

18. Grâce à l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse et à d'autres initiatives de ce type, les pays reçoivent un soutien dans le cadre des démarches qu'ils entreprennent pour rendre le contexte plus favorable sur le plan des politiques, élaborer des stratégies prêtes à faire l'objet d'investissements et mobiliser des ressources financières au service de la résilience face à la sécheresse.

19. D'autres initiatives, comme les communautés d'apprentissage et de pratique de la Convention, apportent un soutien supplémentaire aux pays en facilitant l'échange de connaissances, le renforcement des capacités et la diffusion d'orientations pratiques pour la gestion des risques de sécheresse.

20. Les dialogues régionaux et mondiaux ont été l'occasion de souligner qu'il était important de renforcer les systèmes d'alerte précoce, d'améliorer le suivi des effets de la sécheresse et de constituer des bases de données nationales sur ces effets pour faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des données d'observation. En Europe du Sud-Est, par exemple, des pays collaborent à la faveur du Centre de gestion de la sécheresse pour l'Europe du Sud-Est pour renforcer la coopération régionale, améliorer les systèmes de surveillance des sécheresses et d'alerte précoce et élaborer une stratégie régionale commune de lutte contre la sécheresse.

21. Comme beaucoup d'autres régions, l'Afrique connaît des épisodes de sécheresse récurrents dont la durée et la gravité varient et dont les effets sur les moyens de subsistance, les ressources en eau, la biodiversité et les services écosystémiques sont considérables. Il est essentiel de surveiller ces effets afin de mieux les faire connaître et de permettre aux

agriculteurs, aux communautés, aux décideurs et aux responsables de la gestion des risques d'intervenir sur la base de données factuelles pour les atténuer, allouer efficacement les ressources et protéger les populations et les écosystèmes. L'Observatoire du Sahara et du Sahel, la Convention et le Centre national de lutte contre la sécheresse de l'université du Nebraska ont élaboré un outil de suivi des effets de la sécheresse en Afrique, baptisé African Drought Impact Tracker, pour permettre aux utilisateurs de collecter des données sur les impacts de la sécheresse et de s'en servir pour éclairer la planification, l'élaboration de politiques et les actions de sensibilisation en matière de sécheresse au niveau national.

22. Il est de plus en plus largement admis que de meilleures prévisions sur la sécheresse, un partage plus efficace des données et une collaboration transfrontière plus solide sont des aspects essentiels d'une bonne préparation aux sécheresses.

23. Par ailleurs, les discussions entre les Parties et les partenaires ont également mis en évidence l'importance d'une interface renforcée entre science et politiques et de l'intégration des politiques de lutte contre la sécheresse dans des plans plus généraux axés sur d'autres priorités liées à la résilience, comme la sécurité alimentaire, la restauration des écosystèmes et la santé humaine.

IV. Sensibilisation et renforcement des capacités : les communautés d'apprentissage et de pratique

24. Au paragraphe 8 de sa décision 23/COP.15, la COP prie le secrétariat d'encourager les communautés d'apprentissage à renforcer la collaboration, le partage de connaissances et le développement des capacités en matière de résilience face à la sécheresse, de les soutenir et de leur faciliter la tâche, sous réserve de la disponibilité de ressources.

25. Soutenues par l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse, les communautés d'apprentissage et de pratique de la Convention font office d'espace de collaboration où praticiens, experts et parties prenantes échangent des connaissances, développent leurs capacités et élaborent conjointement des solutions concrètes pour atténuer les risques de sécheresse. Depuis la seizième session de la COP, la plateforme a accueilli de nouveaux membres, lesquels sont au nombre de 520 et sont originaires de 117 pays, a organisé 219 événements, a mis à disposition plus de 100 ressources techniques et a reçu près de 400 contributions de la communauté. Les participants représentent le monde universitaire, les pouvoirs publics, la société civile, des organisations internationales et le secteur privé, bien qu'une plus grande participation de ce dernier reste une priorité.

26. Mises sur pied conjointement par le secrétariat de la Convention, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Partenariat mondial pour l'eau et le Programme de gestion intégrée de la sécheresse, les communautés d'apprentissage et de pratique associent une plateforme en ligne à des approches fondées sur la facilitation communautaire et l'apprentissage social qui favorisent l'apprentissage entre pairs, l'échange continu de connaissances et l'application concrète de méthodes de gestion de la sécheresse.

27. Pendant la période intersessions, la Convention et le Partenariat mondial pour l'eau ont exécuté, avec des partenaires tels que l'initiative « Economics of Land Degradation » et The Nature Conservancy, toute une série d'activités dans le cadre des communautés d'apprentissage et de pratique, notamment des appels à contributions internationaux, des webinaires, des cours en ligne à rythme individuel et l'élaboration de supports de microapprentissage. Un concours mondial de photographie a recueilli 115 candidatures provenant de 59 pays, tandis qu'une invitation à soumettre des études de cas sur l'investissement en faveur de la résilience face à la sécheresse a rassemblé 35 contributions mettant en avant des stratégies financières novatrices. Les études de cas sélectionnées ont été présentées à la vingt-troisième session du CRIC, ce qui a permis d'encourager l'apprentissage entre pairs et les investissements fondés sur des données d'observation en faveur de la résilience face à la sécheresse.

28. Les webinaires sont restés une activité centrale des communautés d'apprentissage et de pratique, animés de plus en plus souvent par 14 coprésidents régionaux qui ont conçu les programmes en fonction des priorités des membres. Douze webinaires ont attiré plus de

1 020 participants et ont porté sur des thèmes tels que les politiques de lutte contre la sécheresse, la biodiversité, le financement, les défis régionaux et l'expérience acquise au niveau national. Des échanges régionaux de connaissances menés en Afrique, en Asie, en Europe centrale et orientale, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que dans la région de la Méditerranée septentrionale ont été l'occasion de mettre en avant des acquis d'expérience concrets en ce qui concerne les politiques de lutte contre la sécheresse, la surveillance, la gouvernance, le financement et la planification de la résilience, tout en renforçant la coopération régionale.

29. Les cours en ligne à rythme individuel sont devenus un aspect clef du programme de renforcement des capacités des communautés d'apprentissage et de pratique. La première formation consacrée à l'évaluation des risques et des impacts liés à la sécheresse a réuni plus de 740 participants, dont 122 ont suivi le programme jusqu'au bout et ont déclaré avoir approfondi leurs connaissances et gagné en assurance dans l'application des méthodes d'évaluation des risques en la matière. Un deuxième module de formation sur l'atténuation des risques de sécheresse, la préparation et la riposte a été conçu par des experts au cours d'un processus fondé sur la collaboration ; son lancement, prévu à la dix-septième session de la COP, permettra de renforcer encore davantage les capacités techniques et de faciliter le passage de la théorie à la pratique.

30. Dans l'ensemble, les communautés d'apprentissage et de pratique sont devenues un moyen efficace de renforcer la résilience face à la sécheresse en développant les capacités techniques, en favorisant l'apprentissage en collaboration et l'échange de connaissances, en facilitant les échanges de vues sur les politiques à mener et en mettant en avant des approches plus intégrées et anticipatives de la gestion de la sécheresse. Il convient de continuer à s'efforcer à les ancrer davantage dans les processus découlant de la Convention et à faire en sorte que les parties prenantes sous-représentées, en particulier celles du secteur privé, y participent davantage.

V. Partenariats et coopération

31. Le secrétariat a continué à renforcer les partenariats visant à faire progresser la résilience face à la sécheresse à l'échelle mondiale. La collaboration avec les gouvernements, les entités des Nations Unies, les instituts de recherche et les organisations régionales a permis de promouvoir des approches coordonnées en ce qui concerne la préparation aux sécheresses, la gestion des risques et le renforcement de la résilience.

32. L'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse continue d'offrir une tribune politique de haut niveau pour la promotion de politiques et d'investissements coordonnés en matière de lutte contre la sécheresse. Pilotée par les Gouvernements du Sénégal et de l'Espagne et inaugurée à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Alliance s'efforce de générer un élan politique pour que la résilience face à la sécheresse soit intégrée dans la planification du développement au niveau national et les dispositifs de coopération internationale. Au cours de la période considérée, elle a concouru aux travaux du secrétariat dans différents domaines, notamment en apportant des contributions financières aux activités des communautés d'apprentissage et de pratique, ce qui favorise l'élaboration de supports de connaissances et permet la mobilisation de ressources financières grâce à l'investissement dans le développement de mécanismes financiers novateurs. L'Alliance a joué un rôle déterminant dans la réalisation d'analyses de fond et l'appui aux processus ayant conduit à la création du Fonds d'investissement pour la résilience face à la sécheresse, en collaboration avec le Gouvernement luxembourgeois, ainsi qu'à la constitution du Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse, en collaboration avec le Gouvernement saoudien.

33. Les membres de l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse et d'autres partenaires internationaux collaborent étroitement avec le secrétariat à la mise sur pied de l'Observatoire international de la résilience face à la sécheresse, plateforme mondiale consacrée au suivi et à l'analyse harmonisés de la résilience face à la sécheresse. L'Observatoire est destiné à servir de bras opérationnel au Partenariat mondial de Riyad et

renforcera l'évaluation intégrée des risques de sécheresse en convertissant des données complexes et fragmentées en indicateurs accessibles, en informations utiles à l'élaboration de politiques et en données exploitables sur les risques de sécheresse, leurs impacts et les solutions en matière de résilience. En tant qu'observatoire intégré, il rassemble les données, les méthodes et les outils d'analyse de partenaires scientifiques et opérationnels de premier plan et les transforme en produits que les décideurs et les praticiens pourront directement utiliser.

34. La collaboration s'est poursuivie avec divers partenaires, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OMM, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et ONU-Eau, ainsi qu'avec des observatoires régionaux de la sécheresse et des institutions spécialisées.

35. Le secrétariat a également collaboré avec le Cadre mondial sur la pénurie d'eau dans l'agriculture, participant aux travaux de son comité directeur et soutenant la coordination entre les différentes initiatives consacrées à la sécheresse, à la pénurie d'eau et à la gestion durable des terres et de l'eau.

36. Le secrétariat a participé aux débats internationaux sur les politiques en matière de résilience face à la sécheresse, notamment par la voie de contributions techniques aux plateformes et forums stratégiques internationaux. Au cours de la période considérée, il a mis son savoir-faire technique au service de processus internationaux visant à définir les futurs dispositifs de financement en faveur de l'environnement, notamment dans le cadre des consultations relatives à la neuvième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-9), qui couvre la période allant de juillet 2026 à juin 2030.

37. En février 2025, le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a réuni des groupes consultatifs techniques composés d'experts scientifiques, de professionnels du développement et de représentants d'organisations internationales pour recueillir des contributions stratégiques qui permettraient de définir l'orientation de la programmation dans le cadre du FEM-9. Il est ressorti des discussions menées au titre du domaine d'intervention « dégradation des terres » qu'il importait d'accroître les investissements permettant de s'attaquer aux causes profondes de la dégradation des terres, d'améliorer la résilience des écosystèmes et d'appuyer la gestion durable des terres et des forêts. Une attention particulière a été accordée aux programmes relatifs à la sécheresse dans le cadre du portefeuille de projets du FEM, notamment aux programmes régionaux de grande envergure et aux projets nationaux alignés sur les plans nationaux de lutte contre la sécheresse.

38. Pendant les consultations, il a été souligné qu'il fallait adopter des approches systémiques et intégrées pour améliorer la résilience face à la sécheresse, notamment en resserrant les liens entre la gestion des terres, la gouvernance de l'eau, les systèmes alimentaires et la restauration des écosystèmes.

39. L'orientation programmatique du cycle de programmation du FEM-9 met l'accent sur la résilience face à la sécheresse, notamment sur l'importance qu'il y a à privilégier des approches intégrées à l'échelle du paysage qui relient la gestion durable des terres aux résultats socioéconomiques, avec pour point de mire le renforcement de la sécurité alimentaire, l'appui à des moyens de subsistance résilients et la préservation de la santé des écosystèmes, en particulier dans les régions arides.

VI. Financement de la lutte contre la sécheresse, investissements dans ce domaine et participation du secteur privé

40. Pour lutter efficacement contre la sécheresse, il faut réaliser des investissements importants dans la préparation, la réduction des risques et le renforcement de la résilience. Cependant, les financements mondiaux actuels restent fortement axés sur les interventions d'urgence au détriment de la prévention et de la préparation, ce qui limite les possibilités d'atténuer la vulnérabilité et de renforcer la résilience à long terme.

41. D'après les données disponibles, les investissements en faveur de la résilience se traduisent par des avantages économiques considérables, chaque dollar investi étant susceptible de générer jusqu'à trois dollars d'économies résultant de pertes évitées et de la réduction des coûts humanitaires.

42. Le Mécanisme mondial aide les pays à convertir leurs stratégies de lutte contre la sécheresse et leurs objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres en projets et programmes porteurs de transformations destinés à générer des avantages environnementaux, économiques et sociaux.

43. Ces initiatives visent à mobiliser des sources de financement variées, telles que des fonds publics, des institutions de financement du développement et des capitaux privés.

44. Inauguré à la seizième session de la COP, à Riyad, le Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse contribue à ces démarches en faisant office de plateforme mondiale visant à renforcer la coordination, à améliorer le soutien aux pays et à mobiliser des ressources financières en faveur de la résilience face à la sécheresse. Il promeut une approche en deux volets en matière de financement, associant un appui à la préparation en amont, aux fins de l'élaboration de stratégies et de la constitution de portefeuilles d'investissements, et le financement en aval de projets et de programmes concrets. Ayant atteint un stade avancé dans la phase d'établissement, il travaille progressivement à la mise en route de son mécanisme de gouvernance, de son dispositif institutionnel et de son système de financement, et devrait lancer une première initiative de soutien à la préparation pour aider les pays à traduire leurs plans de lutte contre la sécheresse en stratégies d'investissement et en projets.

45. Un travail de promotion de méthodes de financement novatrices est en cours et vise à combler l'important déficit d'investissement en faveur de la résilience face à la sécheresse. Une initiative majeure à cet égard est le projet de Fonds d'investissement pour la résilience face à la sécheresse, un mécanisme de financement mixte conçu pour mobiliser des capitaux publics et privés pour des investissements propres à renforcer la résilience face à la sécheresse, appuyer la restauration des terres et consolider les efforts d'adaptation aux changements climatiques. Avec le soutien du Luxembourg et de l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse, le Mécanisme mondial dirige le processus de création du Fonds, lequel devrait être officiellement inauguré à la dix-septième session de la COP. Il est prévu que le Fonds soit hébergé par le Luxembourg Earth Impact Fund et que sa capitalisation initiale soit comprise entre 300 et 400 millions de dollars des États-Unis.

46. L'objectif du Fonds est de mobiliser les investissements du secteur privé au service d'une agriculture durable, de la gestion de l'eau et des solutions et technologies fondées sur la nature dans les zones sujettes à la sécheresse. Premier fonds mondial de ce type dédié à la résilience face à la sécheresse, il utilisera des apports de capitaux à des conditions favorables pour réduire les risques liés aux projets et attirer des financements commerciaux destinés à des prises de participation dans des technologies et des entreprises résilientes face à la sécheresse, transférables et évolutives. En 2025, le Mécanisme mondial a obtenu un financement de 2 millions d'euros du Ministère luxembourgeois des affaires étrangères pour les besoins de la création du Fonds.

47. Les mécanismes d'assurance sont une autre initiative de ce type sur laquelle travaille le Mécanisme mondial, en particulier les assurances paramétriques ou indicelles, qui protègent les agriculteurs et les communautés vulnérables contre les chocs liés à la sécheresse en leur permettant de se relever rapidement et d'adopter des pratiques durables. Ces approches reposent sur l'idée que des terres en meilleure santé réduisent l'exposition aux chocs liés à la sécheresse et que l'intégration de pratiques mesurables de gestion durable des terres, comme la restauration des sols, la gestion de l'eau, l'agroforesterie et le pâturage durable, dans la conception des assurances peut améliorer l'assurabilité et renforcer la résilience.

48. Des projets pilotes et des études de faisabilité sont actuellement menés dans plusieurs régions, notamment en Afrique et dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, et des analyses sont en cours dans d'autres zones géographiques. Les étapes suivantes consisteront à mobiliser des ressources pour une mise en œuvre à titre expérimental, à renforcer les partenariats avec des organismes techniques et le secteur des assurances, et à continuer à élaborer des méthodes et des systèmes de données pour faciliter un déploiement à une plus grande échelle.

49. Il est également ressorti des discussions tenues dans les groupes consultatifs techniques du FEM qu'il était nécessaire de renforcer les instruments financiers utilisés pour les besoins de la résilience face à la sécheresse, notamment les stratégies de financement mixte, les mécanismes d'assurance novateurs et les nouveaux instruments de placement visant à mobiliser à la fois des capitaux publics et privés.

50. Les participants ont souligné qu'il était important d'articuler les dispositifs stratégiques relatifs à la sécheresse avec la planification des investissements et les processus budgétaires nationaux. Ils ont également appelé l'attention sur la nécessité de faire en sorte que les stratégies nationales de lutte contre la sécheresse soient exécutées au moyen de mécanismes de financement concrets et de plans d'investissement multisectoriels.

51. Les experts ont en outre souligné la nécessité d'élaborer des dispositifs de suivi et cadres d'indicateurs solides pour évaluer les impacts environnementaux, économiques et sociaux des investissements liés à la sécheresse, ce qui passe notamment par le renforcement des indicateurs mondiaux permettant de rendre compte de la nature multidimensionnelle des effets de la sécheresse, notamment sur l'agriculture, les systèmes alimentaires, les migrations et les moyens de subsistance en milieu rural.

52. Dans le cadre du dialogue en cours en amont de la dix-septième session de la COP, les interlocuteurs ont également trouvé des possibilités de renforcer les partenariats appuyant la mise en œuvre des politiques nationales de lutte contre la sécheresse et le renforcement des capacités.

53. La participation du secteur privé est de plus en plus considérée comme une condition essentielle à la réalisation de l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres et à une plus grande résilience face à la sécheresse.

54. L'initiative Business4Land encourage la collaboration entre la Convention et les acteurs du secteur privé au service de la gestion durable des terres, de chaînes de valeur résilientes et de solutions de financement novatrices, incitant les entreprises à adopter des pratiques commerciales durables, à soutenir la restauration des terres et la résilience face à la sécheresse et à plaider en faveur de conditions favorables sur le plan des politiques.

55. La participation du secteur privé a atteint des niveaux sans précédent à la seizième session de la COP, signe d'une prise de conscience croissante du rôle que les entreprises ont à jouer dans la lutte contre la dégradation des terres et les risques de sécheresse.

56. Il est donc essentiel de renforcer les partenariats entre les gouvernements, les organisations internationales et les acteurs du secteur privé pour accroître les investissements, accélérer l'innovation et faciliter l'exécution des stratégies nationales de lutte contre la sécheresse.

VII. Dialogue informel sur les politiques : le processus Tafa'ul

57. Le processus de Tafa'ul a été engagé à l'issue de la seizième session de la COP, tenue à Riyad en décembre 2024, par le Président de la session.

58. À cette même session, les Parties ont réaffirmé leur détermination à lutter contre la sécheresse au moyen de stratégies à long terme axées sur la durabilité, dont des initiatives comme le Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse, l'Atlas mondial des sécheresses et l'Observatoire international de la résilience face à la sécheresse. En dépit des progrès réalisés, aucun consensus ne s'est dégagé autour d'un instrument mondial de renforcement de la résilience face à la sécheresse.

59. C'est dans ce contexte qu'a vu le jour le processus Tafa'ul – dont le nom provient du mot arabe تَفَاؤُل, qui désigne un optimisme constructif et une détermination pleine d'espoir – en tant qu'espace de dialogue volontaire et informel destiné à encourager la collaboration, à rétablir la confiance et à permettre la recherche de voies à emprunter pour parvenir à une vision commune du renforcement de la résilience face à la sécheresse à l'échelle mondiale, en amont de la dix-septième session de la COP.

60. L'idée était de réunir les représentants de 25 pays issus de tous les groupes régionaux de la Convention et cinq experts de renommée internationale qui ont apporté leur éclairage sur les avancées scientifiques et les nouveaux enjeux dans une perspective mondiale. Davantage axé sur la réflexion, le renforcement des liens et le dialogue constructif que sur la négociation formelle, ce processus a bénéficié du soutien du secrétariat de la Convention et a été facilité par des experts externes dotés d'une vaste expérience des processus multilatéraux.

61. La première réunion du processus Tafa'ul s'est tenue à Panama du 26 au 28 novembre 2025. Les participants ont accueilli favorablement cette démarche, qui leur offrait un espace propice au dialogue ouvert, à la réflexion et au maintien de la dynamique créée dans le cadre des préparatifs de la dix-septième session de la COP.

62. Un dialogue ouvert sur la résilience face à la sécheresse s'est ensuite tenu pendant la vingt-troisième session du CRIC à Panama, l'occasion pour les pays et les partenaires d'échanger leurs points de vue, de présenter des bonnes pratiques et de renforcer leur collaboration.

63. Une réunion d'information ministérielle de haut niveau a également été organisée à la septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en décembre 2025. Les ministres ont souligné que la résilience face à la sécheresse était un enjeu systémique et transfrontière et ont insisté sur l'importance d'une gestion anticipative des risques liés à la sécheresse.

64. La deuxième réunion du processus Tafa'ul s'est tenue à Panama du 9 au 11 février 2026. Les discussions ont porté sur le recensement des points de convergence et les pistes à envisager pour renforcer la coopération en amont de la dix-septième session de la COP. Les participants ont réaffirmé qu'il fallait d'urgence s'attaquer aux effets croissants de la sécheresse et qu'il était important d'assurer une meilleure coordination entre les différentes initiatives.

65. La troisième et dernière réunion du processus Tafa'ul a rassemblé des experts techniques et des représentants ministériels au Caire les 5 et 6 juin 2026. Dans le prolongement des cycles de consultations précédents, les discussions ont permis de mettre en évidence les points de convergence et de divergence concernant des aspects clefs de la résilience face à la sécheresse, notamment les mécanismes de gouvernance, le financement et les stratégies institutionnelles. Les participants ont souligné que la sécheresse était communément considérée comme un défi systémique mondial et réaffirmé l'importance d'une mobilisation durable de la part des Parties.

VIII. Conclusions et recommandations

66. La sécheresse est un risque systémique dont la gravité, la fréquence et la durée augmentent sous l'effet des changements climatiques, de la dégradation des terres et de l'utilisation non durable de l'eau.

67. Il est nécessaire, pour lutter contre la sécheresse, d'abandonner les approches réactives face aux crises pour privilégier une gestion anticipative des risques.

68. La planification en matière de sécheresse au niveau national a beaucoup progressé puisque plus de 70 pays élaborent ou exécutent un plan national de lutte contre la sécheresse.

69. Une gestion efficace de la sécheresse passe par le renforcement des systèmes de surveillance, l'amélioration des mécanismes d'alerte précoce et une évaluation exhaustive des impacts.

70. Le renforcement des capacités, le partage des connaissances et le développement des communautés d'apprentissage et de pratique continuent de jouer un rôle central dans le renforcement de la résilience face à la sécheresse aux niveaux national et local.

71. Les partenariats stratégiques avec des gouvernements, des entités des Nations Unies, des instituts de recherche et des organisations régionales continuent de faire progresser la gestion intégrée des risques de sécheresse.

72. Les travaux de l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse, du Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse et du Fonds d'investissement pour la résilience face à la sécheresse contribuent à améliorer le paysage financier international pour la résilience face à la sécheresse et pourraient aider les pays en leur permettant de bénéficier de financements pour la préparation aux sécheresses, d'un soutien en matière d'investissements et d'échanges de connaissances.

73. Le processus Tafa'ul, organisé à l'initiative de la présidence de la seizième session de la COP, a fait office de plateforme informelle et volontaire consacrée au dialogue et au renforcement de la confiance entre les Parties en amont de la dix-septième session de la COP.

74. Compte tenu des progrès susmentionnés, les Parties souhaiteront peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Donner la priorité à une gestion anticipative des risques de sécheresse et l'intégrer dans les dispositifs nationaux relatifs au développement, à l'adaptation aux changements climatiques et à la gestion des terres et de l'eau ;

b) Améliorer le suivi des sécheresses, les systèmes d'alerte précoce, l'évaluation des impacts et l'interface entre science et politiques ;

c) Intensifier le renforcement des capacités et le partage de connaissances et promouvoir les approches centrées sur la personne en matière de résilience face à la sécheresse, dans le prolongement des progrès remarquables déjà réalisés grâce aux communautés d'apprentissage et de pratique, tout en continuant à consolider, à développer et à faire fonctionner ces plateformes pour favoriser l'apprentissage entre pairs, la collaboration et l'échange de données d'expérience concrètes ;

d) Mobiliser des sources de financement novatrices et durables, aussi bien publiques que privées, au service de l'exécution des stratégies nationales de lutte contre la sécheresse et d'investissements en faveur de la résilience face à la sécheresse ;

e) Renforcer les partenariats et la coordination entre les initiatives mondiales, régionales et nationales ;

f) Donner suite aux recommandations qui seront issues de la dix-septième session de la COP et faciliter la mise en œuvre effective des plans nationaux de lutte contre la sécheresse en élaborant des stratégies d'investissement et en encourageant la coopération transfrontière en la matière ;

g) Encourager la participation du secteur privé aux processus, projets et activités en lien avec la résilience face à la sécheresse.

75. Les Parties souhaiteront peut-être aussi examiner ces conclusions ainsi que les progrès réalisés à la seizième session de la COP, tenue à Riyad, tels qu'ils sont exposés dans l'annexe à la décision 24/COP.16, dans la perspective de l'élaboration d'un projet de décision pour la dix-septième session.